JOUY

Département
D'EURE ET LOIR

Arrondissement
De CHARTRES

Canton
de CHARTRES NORD-EST

COMMUNE DE JOUY

Nombre de membres dont
le Conseil Municipal doit
être composé..... 19
Nombre de Conseillers
en exercice..... 19
Nombre de Conseillers
qui assistent à la séance 18

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1er avril 2014, s'est réuni à la Mairie de Jouy le 08 avril 2014 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE

Etaient présents :

Christian PAUL-LOUBIERE
Jacky TARANNE
Jean SEIGNEURY
Pascal MARTIN
Chantal CHEVALLIER
Corinne COME
Monique GAUTIER

Pierre PERTHUIS
Patrice PICHOT

Jean-Louis DOUSSET
Ghislaine BUARD
Pascal CLERET
Sophie RIDET
Isabelle LAUZON
Nathalie HUBERT-GABERT
Stéphane BEAUSSIER
Isabelle DELISLE-MARTIN
Valérie CHARRON

Absents excusés ayant donné procuration : Guy NORMAND à Jacky TARANNE

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Isabelle DELISLE-MARTIN

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes rendus des conseils municipaux du 10 mars 2014 et du 29 mars 2014 n'appellent aucune rectification. Ils sont adoptés, après vote, à l'unanimité.

2) BUDGET PRINCIPAL – DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1

Jacky TARANNE présente la délibération modificative n° 1 du budget principal.

D	R	ARTICLE	LIBELLE OPERATION	CREDIT OUVERT AU B.P.	MODIFICATION	TOTAL (BP+DM1)
Annulation recette enregistrée en double, suite procédure recouvrement dossier CNRACL (M. DURAND)						
D		673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	730,00	730,00
Subvention pour travaux déplacement escalier moulin de lambouray						
D		67441	*Subvention au budget annexe*	0	3 700	3 700
Prélèvement des dépenses imprévues de fonctionnement						
D		O22	*Dépenses imprévues fonctionnement*	20 001	-4 430	15 571
Renouvellement matériel technique (2 tondeuse/1 débroussailleuse/1 taille haie)						
D		2158-1412	Autres installations, matériels outillages technique	0,00	3 000,00	3 000,00
Prélèvement des dépenses imprévues d'investissement						
D		O20	*Dépenses imprévues d'investissement*	80 001	-3 000	77 001
BALANCE DE FONCTIONNEMENT						
D				1 442 833,00	0,00	1 442 833,00
	R			1 442 833,00	0,00	1 442 833,00
Solde				**0,00**	**0,00**	**0,00**
BALANCE D'INVESTISSEMENT						
D				350 470,00	0,00	350 470,00
	R			350 470,00	0,00	350 470,00
Solde				**0,00**	**0,00**	**0,00**
BALANCE GENERALE						
D				1 793 303,00	0,00	1 793 303,00
	R			1 793 303,00	0,00	1 793 303,00
Solde Général				**0,00**	**0,00**	**0,00**

Après vote cette délibération est acceptée à l'unanimité.

3) BUDGET MOULIN – DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1

Jacky TARANNE présente la délibération modificative n° 1 du budget moulin.

D	R	ARTICLE	LIBELLE OPERATION	CREDIT OUVERT AU B.P.	MODIFICATION	TOTAL (BP+DM1)
Subvention du budget principal pour travaux déplacement escalier						
	R	*774*	*Subvention exceptionnelle*	0	3 700	3 700
Réajustement des frais de ménage suite nouvelles locations						
D		*6283*	*Frais nettoyage des locaux*	3 930	300	4 230
Virement en section d'investissement						
D		O23	*virement à la section d'investissement*	37 500	3 400	40 900
Déplacement escalier						
D		2135-1404	Installations générales, agencements	0,00	3 400	3 400
Virement de la section de fonctionnement						
	R	O21	*virement de la section de fonctionnement*	37 500	3 400	40 900
BALANCE DE FONCTIONNEMENT						
D				97 900,00	3 700,00	101 600,00
	R			97 900,00	3 700,00	101 600,00
Solde				**0,00**	**0,00**	**0,00**
BALANCE D'INVESTISSEMENT						
D				64 095,00	3 400,00	67 495,00
	R			64 095,00	3 400,00	67 495,00
Solde				**0,00**	**0,00**	**0,00**
BALANCE GENERALE						
D				161 995,00	7 100,00	169 095,00
	R			161 995,00	7 100,00	169 095,00
Solde Général				**0,00**	**0,00**	**0,00**

Après vote cette délibération est acceptée à l'unanimité.

4) DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS

a) Délégation du maire aux adjoints :

Conformément à l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et afin d'assurer le bon fonctionnement du service, le maire informe les conseillers des délégations données à :

- Monsieur Jacky TARANNE, 1er Adjoint,
  - Pour assurer l'étude et le suivi des dossiers dans les domaines des finances, travaux et urbanisme ;
- Monsieur Jean SEIGNEURY, 2ème Adjoint,
  - Pour assurer le suivi des dossiers dans les domaines du cimetière, de la gestion du personnel technique dans leurs tâches quotidiennes, puis des travaux et de l'urbanisme –en cas d'empêchement du 1er Adjoint- ;
- Monsieur Pascal MARTIN, 3ème Adjoint,
  - Pour assurer le suivi des dossiers dans les domaines des affaires scolaires, périscolaires, communication et urbanisme –en cas d'empêchement du 2ème Adjoint- ;
- Madame Chantal CHEVALLIER, 4ème Adjoint,
  - Pour assurer le suivi des dossiers dans les domaines des affaires générales, administratives, financières –en l'absence du 1er Adjoint-, affaires scolaires et urbanisme –en cas d'empêchement du 3ème Adjoint- ;
- Madame Corinne COME, 5ème Adjoint,
  - Pour assurer le suivi des dossiers dans les domaines des affaires sociales, du sport et relations avec les associations et de l'urbanisme –en cas d'absence du 4ème Adjoint- ;

b) Délégation du maire aux conseillers :

- Monsieur Guy NORMAND, Conseiller,
  - Pour assurer la gestion des dossiers en tant que conciliateur ;
- Monsieur Pierre PERTHUIS, Conseiller,
  - Pour assurer le suivi des dossiers dans le domaine du cimetière –en cas d'empêchement du 2ème Adjoint- ;
- Monsieur Jean-Louis DOUSSET, Conseiller,
  - Pour assurer la gestion du personnel technique dans leurs tâches quotidiennes –en cas d'empêchement du 2ème Adjoint-.

5) INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

a) Indemnités de fonction du maire :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune à l'article 6531 « Indemnité du maire et des adjoints ».

Le Maire propose au conseil municipal, qui a toute liberté pour fixer les taux des indemnités, de fixer leurs montants en fonction des textes réglementaires.

Conformément à l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) l'indemnité du Maire ne doit pas dépasser, pour la commune de JOUY dont la population est de 1972 habitants au dernier recensement de 2011, 43 % de l'indice 1015.

Conformément à l'article L 2123-24 du CGCT, l'indemnité versée aux adjoints ne doit pas dépasser pour la commune de JOUY, 16,50 % de l'indice 1015. L'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu par la loi à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

Vu que le Maire propose d'appliquer pour son indemnité un taux de 23 %, et de répartir la différence soit 20 % de l'indice 1015 entre les adjoints, en complément de leur indemnité selon leurs délégations en vertu des arrêtés de délégations du 29 mars 2014 (voir état annexé).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 29 mars 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions :

- du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE, à 23 % de l'indice brut 1015,
- des adjoints au Maire, pour la state démographique d'une commune de 1972 habitants à 16,5 % de l'indice 1015, et avec en complément la répartition des 20 % entre chacun d'entre eux, et ce, à compter du 29 mars 2014.

6) DETERMINATION DES COMMISSIONS

Le Maire propose les commissions suivantes :

N°	Commission	Membres attendus
1	Commission Communale des impôts	Président + 24 noms dont 6 titulaires et 6 suppléants - dont 1 hors commune- seront retenus
2	Appel d'Offres	Président + 3 titulaires + 3 suppléants
3	Affaires Générales	Président + 1 Vice-Président
4	Finances	Président + 1 Vice-Président + 7 membres
5	Voirie-Travaux	Président + 1 autre président + 6 membres
6	Urbanisme-Environnement-PLU	Président + 1 autre président + 6 membres
7	Sécurité-Secours-Inondations	Président + 1 vice-président + 6 membres
8	Cimetière	Président + 1 vice-Président + 4 membres
9	Scolaires	Président + 1 vice-Président + 5 membres
10	Actions sociales-Logement	Président + 1 vice-Président + 3 membres
11	Sports/relations avec les associations	Président + 1 vice-Président + 6 membres
12	Animations communales	Président + 5 membres
13	Culture-Communication-Informatique	Président + 1 vice-Président + 3 membres + 1 membre extérieur
14	Moulin	Président + Vice-Président + 8 membres

Après vote les commissions ci-dessus sont acceptées à l'unanimité.

7) ELECTIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS, DU CCAS ET DES SYNDICATS

Le Maire, après avoir recueilli les souhaits de chacun, propose de passer au vote.

Après vote à l'unanimité, les commissions se décomposent de la manière suivante :

N°	Commission	Membres attendus	Président	Vice-Président	Membre
1	Commission Communale des impôts	Président + 6 titulaires + 6 suppléants	Christian PAUL-LOUBIERE		Voir liste des membres titulaires et suppléants proposée
2	Appel d'Offres	Président + 3 titulaires + 3 suppléants	Christian PAUL-LOUBIERE		Titulaires : Jean SEIGNEURY/Guy NORMAND/Pierre PERTHUIS - Suppléants : Jacky TARANNE/Jean-Louis DOUSSET/Nathalie HUBERT-GABERT
3	Affaires Générales	Président + 1 Vice-Président	Christian PAUL-LOUBIERE	Chantal CHEVALLIER	Jacky TARANNE/ Patrice PICHOT
4	Finances	Président + 1 Vice-Président + 7 membres	Christian PAUL-LOUBIERE	Jacky TARANNE	Jean SEIGNEURY/Pascal MARTIN/Chantal CHEVALLIER/Corinne COME/Pierre PERTHUIS/Patrice PICHOT
5	Voirie-Travaux	Président + 1 autre président + 6 membres	Christian PAUL-LOUBIERE	Jean SEIGNEURY	Jacky TARANNE/Guy NORMAND/Pierre PERTHUIS/Patrice PICHOT/Jean-Louis DOUSSET/Nathalie HUBERT-GABERT/Stéphane BEAUSSIER
6	Urbanisme-Environnement-PLU	Président + 1 autre président + 6 membres	Christian PAUL-LOUBIERE	Jacky TARANNE	Jean SEIGNEURY/Guy NORMAND/Pierre PERTHUIS/Patrice PICHOT/Jean-Louis DOUSSET/Pascal CLERET/Isabelle LAUZON/Nathalie HUBERT GABERT
7	Sécurité-Secours-Inondations	Président + 1 autre président + 6 membres	Christian PAUL-LOUBIERE	Jean SEIGNEURY	Pascal MARTIN/Chantal CHEVALLIER/Corinne COME/Guy NORMAND/Pierre PERTHUIS/Pascal CLERET
8	Cimetière	Président + 1 vice-Président + 4 membres	Christian PAUL-LOUBIERE	Pierre PERTHUIS	Jean SEIGNEURY/Chantal CHEVALLIER/Isabelle LAUZON
9	Scolaires	Président + 1 vice-Président + 5 membres	Christian PAUL-LOUBIERE	Pascal MARTIN	Chantal CHEVALLIER/Monique GAUTIER/Sophie RIDET/Isabelle LAUZON/Valérie CHARRON
10	Actions sociales-Logement	Président + 1 vice-Président + 3 membres	Christian PAUL-LOUBIERE	Corinne COME	Chantal CHEVALLIER/Monique GAUTIER/Sophie RIDET/Valérie CHARRON

N°	Commission	Membres attendus	Président	Vice-Président	Membre
11	Sports/relations avec les associations	Président + 1 vice-Président + 6 membres	Christian PAUL-LOUBIERE	Corinne COME	Jean SEIGNEURY/Patrice PICHOT/Sophie RIDET/Nathalie HUBERT-GABERT/Stéphane BEAUSSIER/Valérie CHARRON
12	Animations communales	Président + 5 membres	Christian PAUL-LOUBIERE	Chantal CHEVALLIER	Jean SEIGNEURY/Corinne COME/Monique GAUTIER/Ghislaine BUARD/Sophie RIDET/Isabelle LAUZON/Stéphane BEAUSSIER
13	Culture-Communication-Informatique	Président + 1 vice-Président + 3 membres + 1 membre extérieur	Christian PAUL-LOUBIERE	Pascal MARTIN	Pascal CLERET/Isabelle LAUZON/ Isabelle DELISLE-MARTIN/Valérie CHARRON - membre extérieur : Corinne BERTHELOT
14	Moulin	Président + 1 vice-président + 8 membres	Christian PAUL-LOUBIERE	Jean SEIGNEURY	Pascal MARTIN/Chantal CHEVALLIER/Corinne COME/Monique GAUTIER/Guy NORMAND/Pierre PERTHUIS/Patrice PICHOT/Jean-Louis DOUSSET

Puis le maire proposer d'élire les membres du CCAS, des syndicats et référent Chartres Métropole.

Candidats : pour le CCAS :
- Christian PAUL-LOUBIERE
- Corinne COME
- Monique GAUTIER
- Guy NORMAND
- Patrice PICHOT
- Ghislaine BUARD

Candidats pour le SEIPC :
- Christian PAUL-LOUBIERE
- Jean SEIGNEURY
- Guy NORMAND
- Pierre PERTHUIS
- Pascal CLERET
- Stéphane BEASSIER

Candidats pour le SICME :
- Jean SEIGNEURY
- Jean-Louis DOUSSET

Candidat pour le référent vélo :
- Stéphane BEAUSSIER

Candidat pour le référent environnement :
- Jean-Louis DOUSSET

Après vote à l'unanimité, sont élus :

N°	Commission	Membres attendus	Président	Vice-Président	Membre
16	CCAS	Président + 1 Vice-Président élu + 3 membres élus + 1 représentant UDAF + 1 représentant retraité + 1 représentant DILE + 1 représentant personnes handicapées	Christian PAUL-LOUBIERE	Corinne COME	Monique GAUTIER/Guy NORMAND/Ghislaine BUARD
17	SEIPC	3 délégués titulaires + 3 délégués suppléants			titulaires : Christian PAUL-LOUBIERE/Guy NORMAND/Stéphane BEAUSSIER - Suppléants : Jean SEIGNEURY / Pierre PERTHUIS/Pascal CLERET
18	SICME				délégué : Jean SEIGNEURY/Jean-Louis DOUSSET
19	Référent Vélo	1 référant			Stéphane BEAUSSIER
20	Référent Environnement	1 référant			Jean-Louis DOUSSET

8) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE SPECIALE ET D'UN REPRESENTANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE CHARTRES AMENAGEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants,
Vu le Code du commerce,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante du conseil municipal :

- Désigne Monsieur Christian PAUL-LOUBIERE comme représentant à l'assemblée spéciale de la S.P.L « Chartres Aménagement » ;

- Autorise Monsieur Christian PAUL-LOUBIERE à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ;

- Désigne Monsieur Christian PAUL-LOUBIERE comme représentant permanent aux assemblées générales des actionnaires de la S.P.L « Chartres Aménagement ».

9)CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ère CLASSE

Le Maire indique qu'un agent a été reçu au concours d'adjoint technique territorial de 1ère classe.

Il propose donc de créer un poste d'adjoint technique territorial de catégorie C – 1ère classe, à temps complet, sur une durée hebdomadaire de 35 h 00 à compter du 1er mai 2014.

Après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le décret N° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre des adjoints techniques territoriaux,

le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi permanent d'adjoint technique de 1ère classe, sur une durée hebdomadaire de 35 h 00 à compter du 1er mai 2014,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.

10) CONVENTION RETRAIT SYNDICAT POMPAGE DE LA REGION DE SOULAIRES

Le Maire fait un bref historique de la situation et notamment du retrait des communes de Berchères-Saint-Germain, Coltainville, Gasville-Oisème et JOUY du Syndicat de Pompage de la région de Soulaires.

Il demande aux conseillers l'autorisation de finaliser et signer la convention fixant les conditions financières et patrimoniales de ce retrait.

Après avoir délibéré, les conseillers autorisent, à l'unanimité, le maire à :

- Finaliser et signer la présente convention.

QUESTIONS DIVERSES :

a) ***Date du prochain conseil municipal :***
Le 29 avril 2014 à 20 h 30

b) ***Fermeture temporaire de la mairie les mardis matins :***
Le maire indique que les services administratifs rencontrent actuellement des soucis de personnel et propose temporairement fermer la mairie les mardis matins. Bien entendu l'accueil téléphonique subsiste et la mairie est toujours ouverte le samedi matin.

c) ***Invitation de l'Espace Musical de JOUY au concert des élèves :***

Le maire fait part de l'invitation reçue de Brigitte MOREAN, destinée à l'ensemble des conseillers, pour assister au concert des élèves de l'Espace Musical de JOUY qui se déroulera le dimanche 13 avril 2014 à 14 h 30 à la salle des fêtes de JOUY.

d) ***Rythmes Scolaires :***

Le maire souhaite revenir sur le dossier des rythmes scolaires. Il fait un rappel des faits, de l'avancement du dossier, de son sentiment sur l'application et la pérennité de cette modification ; il souhaiterait qu'un débat s'instaure au prochain conseil municipal. Il indique pour sa part vouloir soutenir plusieurs grandes communes en refusant d'appliquer cette mise en place au travers d'une motion.

e) ***Informations diverses :***

- Patrice PICHOT signale qu'un tampon est cassé rue des Chintres,
- Pascal CLERET indique que le passage piéton du pont de l'Eure est effacé et cela devient très dangereux,
- Monique GAUTIER demande s'il serait envisageable de poser une barre d'appui dans les toilettes de la salle des fêtes,
- Sophie RIDET signale que l'arrêt de bus des renardières est très sale.

La séance est levée à 22 h 10

MAIRIE DE JOUY (EURE ET LOIR)